



Restitution véhicule fonction

Par Timber75

Bonjour,

Je suis salarié VRP Exclusif et je dois restituer mon véhicule de fonction au siège de la société qui se trouve à 800 km de chez moi.

Celle-ci se fera le matin du dernier jour de mon contrat de travail.

Mon employeur prend en charge les frais de déplacement (hotel, billet de train retour).

Voici mes 2 questions :

Pourriez-vous me dire si l'employeur doit me rémunérer cette journée de restitution ? Celui-ci m'a informé que je ne le serais pas car "je n'aurais pas de visite clients ce jour-là et donc pas de commissions, mais que je pouvais poser un CP"...

J'ai un forfait journalier pour le déjeuner et mon employeur m'a informé que celui-ci ne sera pas effectif le dernier jour (après restitution du véhicule). En a t'il le droit ?

MERci pour vos réponses.

Par ESP

Bonjour

Pour pouvoir vous répondre, il faudrait connaître les règles ou usages en vigueur dans l'entreprise. Prenez contact avec un syndicat représentatif ou l'inspection du travail.